



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 juin 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2011-1076 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 11 MAI 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 11 mai 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1077 AUTORISER L'AJUSTEMENT DU MANDAT DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - PROGRAMME DE SUBVENTION PRECO - MONTANT DE 202 619,09 \$, INCLUANT LES TAXES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2010-484 en date du 7 avril 2010, retenait la firme Groupe Qualitas inc. pour la prestation des services professionnels de laboratoire, comprenant une étude géotechnique, une évaluation environnementale, phase 1, une caractérisation environnementale, phase 2 et le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant approximatif de 201 323,85 \$, incluant les taxes, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts pour les projets identifiés dans les secteurs de Hull et d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Qualitas inc. a déposé à la Ville de Gatineau une demande d'ajustement du coût des services professionnels déployés durant les travaux, et ce, pour un montant de 202 619,09 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût supplémentaire s'explique en raison des services professionnels attribuables à la gestion des sols contaminés;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications par le Service des infrastructures, l'ajustement du mandat est recevable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du mandat de laboratoire au Groupe Qualitas inc. au montant de 202 619,09 \$, incluant les taxes, pour couvrir les services professionnels rendus pour la gestion des sols contaminés, dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, Programme de subvention PRECO pour les rues des secteurs de Hull et d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-003-79601	193 726,44 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
04-13493	8 892,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30639-007	160 076,93 \$		Travaux d'aqueduc et d'égouts - Amendement numéro 2-2011
06-30639-003		160 076,93 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1078

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX AU MONTANT DE 74 049,80 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE MODIFICATIONS AUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES - REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE - VIEUX-AYLMER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2009-1540 en date du 30 septembre 2009, adjugeait un contrat à la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger - Division 2794357 Canada inc. pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique et de branchement aux commerces et aux résidences dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Principale – Vieux Aylmer, au montant de 183 534,75 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2008-651 en date du 30 avril 2008, adjugeait un mandat à la firme GENIVAR pour la préparation d'une étude, de plans et devis et la surveillance pour le projet de modifications des entrées électriques associées à l'enfouissement des réseaux câblés de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 mai 2011, la firme GENIVAR présentait une recommandation de paiement pour des travaux supplémentaires au montant de 74 049,80 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme GENIVAR, a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux de 74 049,80 \$, incluant les taxes, à la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger - Division 2794357 Canada inc. pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique et de branchement aux commerces et aux résidences dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Principale – Vieux Aylmer pour un montant total de travaux à 257 584,55 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-005-79602	70 769,63 \$	Amélioration du réseau routier - Enfouissement - Rue principale
04-13493	3 280,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1079

SOUSSION 2011 SI 161 - CONSTRUCTION DE DALLES DE BÉTON ET INSTALLATION DE POUBELLES POUR DIVERS PARCS - SERVICE DE L'ENVIRIONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises MCM Lacasse inc., 51, chemin Saint-Colomban, Gatineau, Québec, J8R 3K7, pour la construction de dalles de béton et l'installation de poubelles pour divers parcs, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 53 003,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11022-001-79599	50 677,36 \$	Récupération des matières recyclables hors foyer - Achat de poubelles à deux voies
04-13493	2 326,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1080

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-19 - 142 729,67 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 MAI 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 au montant de 142 729,67 \$ pour la période du 7 au 13 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1081

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - 17 624,54 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 428 201,01 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 5 604,33 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19 - 614 547,67 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	17 624,54 \$	6 au 10 juin 2011
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	428 201,01 \$	6 au 10 juin 2011
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	5 604,33 \$	6 au 10 juin 2011
Liste des embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	614 547,67 \$	30 mai au 3 juin 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1082 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR UN MONTANT TOTAL DE 505 891,40 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 JUIN 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 505 891,40 \$ pour la période du 2 au 8 juin 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1083 **SUBVENTION DE 500 \$ - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Carrefour Jeunesse-Emploi de Papineau, à l'attention de monsieur Jean-Philippe Boucher, 112, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour les activités de la Coopérative jeunesse de services de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1084 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION DES VOILES D'AYLMER - AUTO-SHOW AYLMEER 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation des voiles d'Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Pierre Sylvestre, 209, rue des Mélèzes, Gatineau, Québec, J9H 1V4, à titre de subvention pour l'Auto-Show Aylmer qui aura lieu du 5 au 7 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1085

SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais, à l'attention de madame Claudine Paré-Lépine, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4 à titre de subvention pour la campagne de financement annuelle 2011-2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1086 **SUBVENTION DE 6 000 \$ - GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-GÉRARD - FÊTE DE QUARTIER - 8 AOÛT 2011 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre du Comité de gestion du centre communautaire St-Gérard, à l'attention de madame Rolande Dagenais, présidente, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 8 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	5 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1087 **SOUMISSION 2011 SI 174 - MARQUAGE À L'ÉPOXY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lignbec, Division Entreprise T.R.A. inc., 145, rue Daoust, St-Eustache, Québec, J7R 6P4 pour le marquage de chaussée à l'époxy, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 48 543,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-79603	46 412,60 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 130,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1088 **DÉROGATION AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 42-2003 ET 44-2003 POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA GRANDE TABLÉE - 24 ET 25 JUIN 2011**

CONDIDÉRANT QUE l'Association des résidants de l'Île de Hull est un partenaire de la Ville de Gatineau et qu'elle organise l'activité « La grande tablée et la tablée de l'Île » dans le parc Fontaine dans le cadre des festivités de la Fête nationale les 24 et 25 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la Ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau (regroupement estimé de 400 à 1 000 personnes, spectacles jusqu'à 23 heures et démantèlement);

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cet événement sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau au niveau financier et matériel;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de sécurité incendie, des infrastructures et de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Gatineau sont en accord avec la tenue de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « La Grande tablée et la tablée de l'Île » qui se déroulera dans le parc Fontaine les 24 et 25 juin 2011 de 10 h à 23 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003, et ce, selon les conditions suivantes :

- Ramasser les ordures engendrées et nettoyer les lieux suite à l'événement, avant midi le dimanche 26 juin 2011;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit détenir un certificat d'assurance responsabilité civile et indemnisation de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau somme assurée additionnelle;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, une copie du permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux avant la tenue de l'événement;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un plan d'urgence et premiers soins sur le site ainsi que les mesures de contrôle afin d'assurer la sécurité des citoyens;
- L'Association des résidants de l'Île de Hull devra assumer les frais relatifs à la présence d'effectifs policiers (approximativement 2 800 \$, plus taxes), selon le protocole d'entente conclu avec le Service de police.

Ce comité autorise le prêt et la fourniture d'équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, selon les disponibilités.

En cas de pluie, le centre communautaire Fontaine sera utilisé comme site alternatif et l'Association des résidants de l'Île de Hull devra respecter la capacité maximale des locaux, fournir la copie du permis d'alcool (si applicable) pour ce centre communautaire avant 16 h le vendredi 17 juin et assurer les frais de nettoyage reliés à la tenue de l'activité.

Adoptée

CE-2011-1089

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS STEFAN PSENAK ET STÉPHANE LAUZON À LA VISITE DES JEUX DE LA JEUNESSE ET DE LA FRANCOPHONIE 2011 - SUBDBURY - 20 AU 24 JUILLET 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak, président de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine ainsi que monsieur Stéphane Lauzon, membre de la Commission des loisirs, des sports et développement des communautés, à participer à la visite des Jeux de la jeunesse et de la francophonie qui se tiendra à Sudbury du 20 au 24 juillet 2011.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 200 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71168-312-33036	2 200 \$	Centre sportif - Activités récréatives - Programme - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1090

SUBVENTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ LE 8 JUILLET AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 1 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Alain Riel à participer à une activité le 8 juillet, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 1 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	125 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	125 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1091

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN BÉLISLE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif au Service de police (poste numéro POL-BLC-076 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Bélisle au poste commis administratif au Service de police (poste numéro POL-BLC-076 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du responsable de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier.

Le salaire de monsieur Sylvain Bélisle sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sylvain Bélisle est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements Municipaux - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1092

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PROULX
AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES
VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-288 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc Proulx au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-288 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Marc Proulx sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Proulx est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71236-114 – Aréna Beaudry – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1093

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES MONETTE
AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES -
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-360 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yves Monette au poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-360 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Yves Monette sera établi à la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yves Monette est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31410-114 – Éclairage de rues – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1094

ENGAGEMENT AVEC PÉRIODE DE PROBATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN BLAIS AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-352 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement avec période de probation et la permanence de monsieur Martin Blais au poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-352 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Martin Blais sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Blais est assujetti à une période de probation de 6 mois, conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines. En plus de la période de probation, la permanence de monsieur Martin Blais à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à l'obtention du certificat de qualifications en mécanique de machines fixes, appareils frigorifiques, classe B, et ce, dans un délai de deux ans suivant son embauche.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30920-114 – 100 d'Edmonton – Ateliers municipaux – Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1095

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN MANTHA AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUEUR - DIVISION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien-soudeur à la Division de la flotte et équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-089 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Gaétan Mantha au poste de mécanicien-soudeur à la Division de la flotte et équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-089 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Gaétan Mantha sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gaétan Mantha est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1096
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-1829

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN MARLEAU AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électronicien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-405 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jean Marleau au poste d'électronicien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-405 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Jean Marleau sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean Marleau est assujetti à une période d'essai de 40 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30930-114 – Ateliers municipaux – Édifice Eugène-Beaudoin (Gatineau) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1097

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GARRY FILLION AU POSTE DE JOURNALIER I - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-393 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Garry Fillion au poste de journalier I à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Garry Fillion sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Garry Fillion a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1098
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1325

NOMINATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES LEMAY AU POSTE DE CAPITAINE - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE DENIS AU POSTE DE LIEUTENANT - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVE LESSARD AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JULIEN PAGÉ-BÉDARD AU POSTE DE POMPIER FLOTTANT - DIVISION DES OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de capitaine (poste numéro INC-POM-225 au plan d'effectifs des pompiers) à la Division des opérations du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes selon les priorités de dotation des postes réguliers de l'annexe « E » et selon l'article 3.3 de l'annexe D de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes réguliers est attribuée selon l'ordre des nominations et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination et la permanence de monsieur Jacques Lemay au poste de capitaine (poste numéro INC-POM-225 au plan des effectifs) au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Jacques Lemay sera équivalent à 115 % du salaire de pompier, selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

De plus, ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Denis au poste de lieutenant (poste numéro INC-POM-034 au plan des effectifs) au Service de sécurité incendie.

Monsieur Stéphane Denis est assujéti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Stéphane Denis sera équivalent à 107,5 % du salaire de pompier, selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsque la période d'essai sera complétée, conformément aux dispositions de l'article 11.4 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

De plus, ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Dave Lessard au poste de pompier régulier (poste numéro INC-POM-082 au plan des effectifs) au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Dave Lessard sera celui de la 5^e classe, selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toutes conditions liées à une période d'essai, comme stipulé à l'article 11.4, conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 3.3 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

De plus, ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Julien Pagé-Bédard au poste de pompier flottant (poste numéro INC-POM-222 au plan des effectifs) au Service de sécurité incendie.

Monsieur Julien Pagé-Bédard est assujéti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Julien Pagé-Bédard sera celui de la 6^e classe, selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'un poste sera libéré de toutes conditions liées à une période d'essai, comme stipulé à l'article 11.4, conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 3.5 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-113 – Opérations - Incendies - Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1099

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LAPRATTE AU POSTE D'OPÉRATEUR A - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur(trice) A à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-171 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Michel Lapratte au poste d'opérateur A à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-171 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Michel Lapratte sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Lapratte est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31210-114 – Rues pavées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1100

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL MONGEON AU POSTE DE JOURNALIER I - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-382 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Mongeon au poste de journalier I à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-382 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Daniel Mongeon sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Mongeon est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31310-114	Déblaiement et enlèvement de la neige - Réguliers - Cols bleus
02-71440-114	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Réguliers - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1101 **SOUSSION 2011 SI 124 - SERVICES PROFESSIONNELS - GESTION FINANCIÈRE DES DOSSIERS CSST**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Optimum Actuares et Conseillers, 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H3A 3G5 pour la prestation de services professionnels en gestion financière des dossiers CSST, sur la base des prix forfaitaires annuels pour un montant total de 39 873,75 \$, incluant les taxes, pour une durée de cinq années prenant effet le 15 juillet 2011 et se terminant le 14 juillet 2016, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mai 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2012 à 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-411-79600	3 703,45 \$	Ressources humaines - Services professionnels et de génie
04-13493	170,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1102 **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux animaux à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-011 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Ian Fortin au poste de préposé aux animaux à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-011 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Ian Fortin sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Ian Fortin est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-29200-114 – Contrôle animalier – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-1103

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BRUNO GERVAIS AU POSTE D'OPÉRATEUR II, GRANULATION - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur II, granulation à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-028 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Bruno Gervais au poste d'opérateur II, granulation à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-028 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Bruno Gervais sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Bruno Gervais est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41460-114 – Granulation, usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif